



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau de la réglementation et
des élections**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR
L'EXERCICE
DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT PAR ROUTE
DE DÉCHETS**

RÉCÉPISSÉ n°2023- 043-T

Mâcon, le 16 novembre 2023

Le Préfet de Saône-et-Loire,
*Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,*

VU les titres I^{er} et IV du Livre V du code de l'environnement, et notamment l'article L541-8, L 541-44 à 541-45 et les articles R541-49 à R541-61 ;

D E L I V R E

à la société « DEEE RECYCLING SASU » dont le siège social est situé 325 route des Cadolles - 71500 BANTANGES, récépissé de sa déclaration relative à son activité de transport par route de **déchets dangereux et non dangereux**.

Une copie de ce récépissé est conservée à bord de chaque engin de collecte ou de transport et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L541-44 à L541-45 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

LE PRÉFET,

*Pour le préfet,
l'adjointe au chef de bureau*

Gaëlle BOUTON

Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71021 MACON CEDEX 9

tél : 03 85 21 82 22 - mèl : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr
Site internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> - Twitter et Facebook : @Prefet71